

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE341

présenté par
M. Berville, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 8, substituer au montant :

« 4 723 »,

le montant :

« 4 713 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre à jour le montant cumulé exact des crédits pour la mission APD, de ceux pour la mission plan de relance et de ceux pour le FSD pour l'année 2021 (prise en compte d'un amendement de « taxation interministérielle » (-10 M€) sur la mission APD lors des débats sur le PLF 2021).